



**LA BERGUE**  
CENTRE DE LOISIRS



**MERCREDIS DE SEPTEMBRE À  
DÉCEMBRE 2024**

Ouverture des inscriptions  
Lundi 1er juillet à 8h30



Centre de La Bergue  
422 route de Thonon  
74380 Cranves-Sales

04.50.39.30.37

labergue74@gmail.com

www.labergue.fr

Accueil des enfants nés  
entre 2010 et 2021  
(mais ayant 3 ans révolus  
lors du 1er mercredi)

# Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront pour tous les mercredis du mois (hors vacances scolaires) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les mercredis de septembre à décembre 2024, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de lundi 1er juillet à 8h30, en vous connectant sur :

[www.labergue.fr](http://www.labergue.fr)

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

**IMPORTANT** : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard sous 5 jours ouvrés soit :

- par email à [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com)
- par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis sous 7 jours ouvrés après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.

**ATTENTION** : les séjours réservés mais non validés entraîneront la suppression des inscriptions et du compte internet pour une durée d'un an.

## Documents obligatoires à transmettre

Si votre enfant n'a pas encore été inscrit en 2024 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur [www.labergue.fr](http://www.labergue.fr) dans la rubrique « infos d'inscription ») dûment complétées et signées
- Le carnet de vaccinations de l'enfant (le DTPolio est obligatoire)
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) du foyer ou une attestation de quotient familial de la CAF
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Les copies des pages « parents » et « enfants » du livret de famille

Si votre enfant a déjà été inscrit en 2024 :

Merci d'adresser un mail à [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com) précisant que vous avez effectué une réservation.

# Fonctionnement du centre les mercredis

Le mercredi, les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée selon les modalités suivantes :

## En journée complète

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

OU

- arrivée et retour en car à l'un des arrêts proposés dans le tableau ci-après

## - En demi-journée matin sans repas

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

OU

- arrivée en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

## - En demi-journée après-midi sans repas

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

OU

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts dans le tableau ci-après)

## Horaires du secrétariat

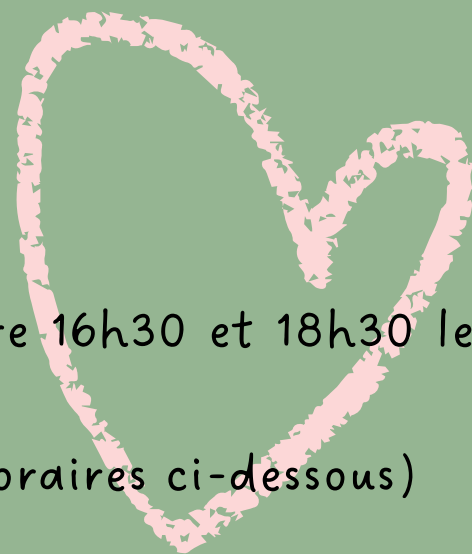
En dehors des vacances scolaires :

Lundi de 14h à 17h  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h  
Jeudi de 8h30 à 12h  
Vendredi de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h  
et de 14h30 à 18h

# Arrivée et départ



Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit :

- directement au centre entre 7h30 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir
- à l'un des arrêts de car desservis dans l'agglomération (voir lieux et horaires ci-dessous)

**ATTENTION :** Les enfants inscrits au car devront impérativement être au même arrêt matin et soir tout au long du mois. Aucun enfant inscrit à un arrêt de car ne pourra être déposé ou récupéré directement au centre (hors inscription en demi-journée).

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle	8h10	18h20
GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération	8h20	18h10
AMBILLY PAIX - Arrêt de bus TAC « La Paix » (en face du stade)	8h30	18h00
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin	8h45	17h45
HUTINS - Ecole des Hutins- Arrêt de bus TAC « Annexion »	8h55	17h35
LIVRON - Pharmacie de Livron - Arrêt de bus TAC « Charcot »	9h05	17h25
SOUS CASSAN - Devant l'école Camille Claudel - Rue de Romagny	9h15	17h15
VILLE-LA-GRAND - Arrêt TAC « Collège P. Langevin » - Rue de la Pottière	9h25	17h05
VETRAZ-MONTHOUX - Parking route de Hauteville (où se trouvent les containers)	8h45	17h25
CRANVES-SALES - Devant le collège	8h10	17h50
SAINT-CERGUES - Parking du Casino Shop	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
BONNE - Devant La Poste	9h15	16h45





# Tarifs des mercredis



Quotient familial	Tarifs pour les habitants d'Annemasse Agglo*		Tarifs pour les habitants des autres communes	
	Journée	1/2 journée sans repas	Journée	1/2 journée sans repas
Entre 0 et 800 €	12,00 €	6,00 €	31,00 €	15,50 €
Entre 801 et 1200 €	13,70 €	6,85 €	33,00 €	16,50 €
Entre 1201 et 1600 €	17,40 €	8,70 €	36,00 €	18,00 €
Entre 1601 et 2000 €	20,60 €	10,30 €	38,50 €	19,25 €
Entre 2001 et 2500 €	24,20 €	12,10 €	41,50 €	20,75 €
Entre 2501 et 3000 €	27,80 €	13,90 €	44,00 €	22,00 €
Entre 3001 et 3500 €	30,60 €	15,30 €	47,50 €	23,75 €
Entre 3501 et 4000 €	34,40 €	17,20 €	51,00 €	25,50 €
Sup. ou égal à 4001 €	35,40 €	17,70 €	55,00 €	27,50 €

\*Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly

## Frais de dossier

(valable pour toute première demande d'inscription de l'année civile)

1 enfant : 19.35 €

2 enfants : 26.60 €

3 enfants et + : 31.30 €

## Comment trouver votre quotient familial ?

- Demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Calculez votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne ne justifiant pas son quotient familial.

